



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## protection judiciaire

Question écrite n° 40765

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet des centres éducatifs renforcés destinés aux délinquants mineurs. Il existe aujourd'hui vingt et un centres éducatifs renforcés. Le Gouvernement a annoncé le 4 janvier 2000 que ce nombre serait porté à cent d'ici 2001. Aussi, il souhaiterait connaître la répartition géographique de ces futurs centres éducatifs renforcés et la date où ils seront ouverts.

### Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'à la suite des décisions prises par le Gouvernement lors du conseil de sécurité intérieure en date du 8 juin 1998, de nouvelles orientations ont été retenues par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Parmi celles-ci figure la nécessité de renforcer les dispositifs de prise en charge des mineurs délinquants. Les centres éducatifs renforcés constituent l'une des réponses. Le conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 a décidé d'un programme d'ouverture de 100 centres éducatifs renforcés d'ici la fin de l'année 2000. Un nouveau cahier des charges a été élaboré et diffusé en mars 1999. Tenant compte des conclusions du rapport des inspections générales de l'administration, des affaires sociales et des affaires judiciaires, il définit les publics accueillis, les missions et les modalités d'organisation. A ce jour, 32 centres du secteur public ou du secteur associatif habilités fonctionnent ou sont en cours d'ouverture. Leur implantation présente une couverture géographique étendue, toutes les directions régionales de la protection judiciaire de la jeunesse disposent d'un ou plusieurs CER sur leur territoire de compétence. Le montage de chaque projet suppose une collaboration étroite entre les autorités locales : services de la protection judiciaire de la jeunesse, conseil général, membres des associations gestionnaires et juridictions. A terme l'ensemble du territoire national devrait être couvert.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40765

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2000, page 641

**Réponse publiée le :** 31 juillet 2000, page 4578